

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,  
Mmes : ANDRES, ASSELINE, CHAVENEAU, DE SMET, DEVASSY, DORÉ,  
DURAND, FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.  
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DROU, DUTHILLEUL, FOUCAULT,  
GUIOC, HENGBART, LE BLASTIER, LEMARIÉ, LESUEUR, RICHEL,  
SAINT-MARTIN.

Absents excusés:  
Mme MUSET-TARDIF (*pouvoir à B.RAINE*)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Jean- Marc LESUEUR est désigné secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 13/10/2014**

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

**II – AFFAIRES FINANCIERES**

**A) Décision modificative au budget 2014**

**Alain COLOMBE** indique que le budget 2014 nécessite quelques ajustements et propose une décision modificative, comprenant la réfection du toit de l'Eglise et la participation au SISUAC (*espaces verts, balayeuse*)  
La décision modificative s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 34 575 €.

**Adopté à l'unanimité**

**B) Modification de la taxe d'occupation du domaine public**

Alain COLOMBE précise qu'en 2005, le Conseil Municipal avait adopté le principe de l'institution d'une taxe pour occupation du domaine public. La réglementation concerne les commerçants sédentaires et les commerçants ambulants, complétée en 2007 pour les emplacements non aménagés (*cf. délibérations 2005/10/05 et 2007/07/04*). Il est proposé au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs :

- **pour les commerçants sédentaires** : pas de modification, aucun droit n'est perçu.

➤ **pour les commerçants ambulants :**

- ✓ Emplacement rue Froide (*doté de borne de distribution d'électricité et d'eau potable, avec sanitaires à disposition*) : la taxe est fixée à 15 € par marché (10 € en 2005) ou 300 € à l'année (250 € en 2005), pour une présence d'une journée par semaine. Pour 5 jours par semaine, le tarif est de 1 500 € annuel (*pas de tarif en 2005*). Le 1<sup>er</sup> trimestre sera offert lors d'une création d'activité.
- ✓ Pour les commerçants installés sur la voie publique dans des endroits non aménagés : la taxe est fixée à 10 € par marché (5 € en 2007) et 150 € à l'année (125 € en 2007).
- ✓ Pour les voitures publicitaires et caravanes itinérantes : la taxe est fixée à 40 € par jour et par véhicule (33 € en 2005).

Catherine DE SMET demande quelle politique est envisagée, par la commune, en matière de marché ? La faible augmentation est-elle nécessaire pour le peu de commerçants concernés ?

Patrick LECAPLAIN souhaiterait l'implantation d'un marché sur la commune mais indique que des commerçants ont été sollicités sans retour positif, pour le moment.

Jean LEMARIÉ souligne l'importance d'un marché, créant un peu de vie et un point de rencontre.

Laurent BALU précise qu'il faudrait alors revoir et réaménager les emplacements, surtout au niveau du stationnement. Jean-Louis DROU confirme qu'il y a des solutions à étudier.

**Adopté à l'unanimité**

### III – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrick LECAPLAIN informe que :

- La réussite de trois agents des services techniques à l'examen professionnel d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe ouvre la possibilité à certains adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe d'un avancement au grade d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, sur l'année 2014. Il est demandé au Conseil Municipal :

- **la fermeture de 5 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, au 01/12/2014.**
- **la création de 5 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, 01/12/2014.**

**Adopté à l'unanimité**

- Une évolution du travail au sein du service social et la demande de l'agent effectuant actuellement 28 h par semaine et souhaitant travailler à temps complet, conduisent à demander au Conseil Municipal :

- **la fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup> au 01/12/2014.**
- **la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/12/2014.**

**Adopté à l'unanimité**

- Suite au départ par mutation d'un agent du service administratif au 1<sup>er</sup> septembre dernier, il a été nécessaire d'effectuer un recrutement. L'agent recruté en contrat pour 3 mois donne entière satisfaction. Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **la fermeture d'un poste de rédacteur au 01/09/2014.**
- **la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/12/2014.**

**Adopté à l'unanimité**

- Les communes de + de 3 500 habitants ont la possibilité de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services. L'agent actuel, attaché territorial, assure les fonctions de Secrétaire Générale depuis le mois d'avril 2011 et remplit les conditions pour être nommée sur cet emploi fonctionnel. Il est demandé au Conseil Municipal :

- **la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 01/12/2014,**
- **d'assortir cet emploi d'une prime de responsabilité selon le décret n° 88-631 du 06/05/1988 qui prévoit un taux pouvant aller jusqu'à 15% du traitement soumis à retenue.**

**Adopté à l'unanimité**

## IV – ENVIRONNEMENT : RAPPORT 2013 SUR LE SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE CAEN (RESEAU)

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'environnement et du développement durable, présente le **Rapport 2013** sur le **Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen (SYMPERC - RESEAU)**. Le syndicat regroupe 31 collectivités (*14 communes et 17 syndicats*), pour 326 791 habitants. L'eau de l'Orne est, en 2013, conforme aux exigences de qualité des eaux destinées à la production d'eau potable.

Le Conseil **prend acte** de la présentation du rapport.

## IV – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Barbara RAINE**, Maire Adjoint chargé des affaires économiques, Vice-présidente de Viacités informe :

Joël BRUNEAU, Président de Caen la mer souhaitait garder le tram actuel jusqu'en 2022 afin de créer, en parallèle, des lignes BHNS (*Bus à Haut Niveau de Service*). Plusieurs scénarii ont été étudiés.

Actuellement, une maintenance plus importante limite le nombre de pannes. Mais pour maintenir le tram en fonction, le coût de la maintenance représenterait 40/50 millions d'euros (*trop important*).

Il a donc été décidé de refaire la ligne 1 en tram fer en gardant les structures actuelles au niveau des voies (*les quais de plein-pieds, la largeur des rails...*).

Le projet prévoit l'extension de la ligne 1 vers Fleury sur Orne et une extension vers la presqu'île, nécessaire compte tenu des infrastructures (*BMVR, ESAM...*). Cette extension est la naissance de la ligne 2 (*suspendue pour le moment jusqu'en 2024*).

Pour Bretteville, la perte de la gare de tram est un manque à gagner mais a peu d'impacts sur les Brettevillais, (*il faut malgré tout maintenir la maîtrise foncière*). Une amélioration de la fréquence des bus serait plus adaptée et a été demandée.

Une analyse financière, fin 2011, concernant le projet initial, indiquait que le budget prévisionnel (*300 millions d'euros*) rendait l'endettement excessif et précisait que Viacités serait conduit à devoir solliciter un niveau de concours publics nettement supérieur aux volumes anticipés et/ou conseillait de remettre en cause son projet. Il aurait été nécessaire d'augmenter le prix du ticket de transport.

Ce n'est absolument pas un choix politique mais un choix financier et l'ensemble des élus aurait souhaité la ligne 2.

Jean LEMARIÉ indique que Bretteville n'a pas été gagnant au changement de majorité à Caen la mer. La ligne 2 est repoussée pour de nombreuses années. Quant à l'arrivée du tram dans la Grande Plaine, au contraire, elle aurait pu être appréciée des Brettevillais car aurait provoqué une redistribution complète du réseau. Il se satisfait que Joël BRUNEAU ait compris qu'il était nécessaire de changer le tram, le dépôt n'est pas prêt d'être réalisé. Il rappelle le travail du précédent délégué à Viacités pour Bretteville. Dans l'immédiat, Jean LEMARIÉ prend acte mais pense qu'effectivement il est nécessaire d'obtenir une desserte plus fréquente.

Jean-Louis DROU précise que les Brettevillais auraient peut-être apprécié la ligne 2, sans doute moins l'augmentation d'impôts qui en découlerait.

Patrick LECAPLAIN rappelle que dans tous les cas, même sans changement de mandature, il n'aurait pas été possible d'effectuer la ligne 2. Les investissements possibles à Caen la Mer correspondent uniquement aux projets lancés, il est impossible d'effectuer de nouveaux investissements, sauf par une augmentation des impôts (*aucun n'emprunt n'étant possible*). Effectivement, Bretteville perd la gare de tram malgré les multiples interventions Brettevillaises.

Serge BOUFFARD et Catherine DE SMET demandent quelles chances la commune a pour une augmentation de fréquence du bus et une plus grande amplitude horaire ?

Barbara RAINE a demandé une liane (*toutes les 10 mn*). La ligne 11 est très bien fréquentée et dans un 1<sup>er</sup> temps une fréquence toutes les 15 mn pourrait être envisageable. La négociation est très difficile car chaque commune demande plus de bus selon l'évolution de leur quartier (*Colombelles, Fleury sur Orne...*).

Patrick LECAPLAIN et Jean-Louis DROU auront des précisions sur le devenir des terrains lors d'une prochaine réunion.

➤ **Jean-Louis DROU**, Maire Adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme informe des travaux :

- ✓ Le permis de construire d'un immeuble avenue de Glattbach / avenue de la Concorde a été accordé par la DDTM, le 14/11, le projet et la mise en place du chantier seront présentés aux riverains prochainement.

Jean LEMARIÉ aurait souhaité être informé autrement que par la presse, le projet est important pour les riverains (*problème de circulation, de stationnement*), il souhaite à l'avenir, une information au préalable des projets pour y apporter remarques ou suggestions.

Jean-Louis DROU précise qu'il est nécessaire de travailler sur le PLU pour définir ce que la commune souhaite comme construction et revoir les zonages, car d'autres projets pourraient voir le jour sans opposition possible sur la forme.

- ✓ Chantier des écoles : le Conseil Municipal a été invité à visiter le chantier, samedi dernier. Les délais sont respectés. Une entreprise a déposé le bilan, plusieurs solutions sont actuellement étudiées pour palier à son remplacement.
- ✓ Piste cyclable Verson / Bretteville (*voie verte*) : réalisée par le Conseil Général, les travaux se sont bien déroulés et elle sera ouverte mi-décembre.  
Jean LEMARIÉ rappelle l'utilité d'une réflexion sur l'aménagement de la route de Bretagne dans ce sens, en y intégrant une piste cyclable, dans la continuité, vers Caen.

➤ **Olivier SAINT-MARTIN**, Maire Adjoint chargé de la vie associative indique que :

- ✓ les Maires (*ou représentants*) des communes de Louvigny, Eterville et Verson (*Carpiquet absent excusé*) se sont rencontrés afin d'échanger sur une éventuelle mutualisation des activités en tenant compte des déplacements, des tarifs. Il s'agit d'établir un état des lieux des associations, des équipements de chacun afin d'étudier la faisabilité.
- ✓ Manifestations :
  - Cérémonies du 11 novembre : les anciens combattants ont été très touchés par la présence de nombreux Elus à la cérémonie.
  - Inauguration de l'exposition Luis Mariano le 15/11
  - Loto du jumelage de Ouonck (*le 15/11*) : très bien, de très nombreux participants.
  - Banquet Municipal (*le 16/11*) : les invités ont apprécié la journée.

➤ **Maud VIDEAU**, Maire Adjoint en charge de la jeunesse, informe que la commission jeunesse s'est réunie dans le cadre du **Projet Educatif Territorial**.

▪ 2 actions à mener :

- ✓ charte de la restauration scolaire (*règles de fonctionnement et de vie, élaboration d'un cahier des charges : calme, convivialité, pas de gaspillage, le goût*).
- ✓ nommer les structures d'accueils et équipements publics : l'action pour trouver un nom à l'école est lancée, les enfants de l'école élémentaire seront impliqués pour le choix du nom.

Un bilan sur les rythmes scolaires sera proposé au Conseil Municipal de décembre.

➤ **Daniel LE BLASTIER** Maire Adjoint chargé de l'environnement informe d'un retour d'une enquête de satisfaction sur l'utilisation des composteurs, depuis 2006 : une grande majorité d'utilisateurs maintient le compostage, à ce jour, quelques hésitations sur ce qui peut être déposé dans les composteurs, 86% ont déjà récolté du compost, 87% ont vu une réduction de leurs déchets.  
En complément d'informations, Patrick LECAPLAIN indique que les déchetteries fonctionnent très bien mais que le ramassage à domicile stagne, une réflexion est donc lancée à ce sujet.

## V - QUESTIONS DIVERSES

Les Elus de la Minorité ont souhaité ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- ✓ En prévision de la commission de suivi de l'aéroport, quelle est la position de la Commune par rapport à la pratique de la voltige ?

Patrick LECAPLAIN indique que la commission se réunit courant janvier, il se rapprochera, dès que possible, des communes concernées pour discuter du sujet et de l'application de la charte.

Serge BOUFFARD trouve que la voltige est une nuisance importante, contrairement aux avions de ligne, malgré les réglementations imposées par la charte, le créneau horaire sans activité est très restreint (*13 h à 15 h*). La charte est trop peu contraignante. La voltige nuit à une forte population (*10 000 habitants*) pour le peu d'utilisateurs.

Jean LEMARIÉ précise le rôle important de la position du maire qui représentera les communes au sein de la commission.

- ✓ Bilan sur les rythmes scolaires :  
Comme évoqué ci-dessus et lors du conseil de septembre, un bilan sera établi en décembre,
- ✓ Problèmes récurrents de stationnement au Parc des Lys, quelles mesures ? Comment y remédier ?  
↳ Patrick LECAPLAIN indique qu'il sera évoqué lors de la commission circulation du 19 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.